

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES EXEMPLAIRE CLIENT

L'entreprise : CoachingByMatheoSama / n° **SIRET** : 91779861300019

Le coach : LÉOST Mathéo / **Adresse** : 51 rue du paradis, 88100, Saint-Dié-Des-Vosges
Ci-après dénommé le coach

ET

Le client : **Adresse** :

Ci-après dénommé le client

1. MISSION

Le coaching est l'accompagnement d'une personne sur le plan sportif, vers sa progression dans une dynamique d'évolution. C'est un processus d'entretiens individuels qui repose sur une relation de collaboration, centré sur des objectifs à atteindre pour permettre à une personne de développer son potentiel, d'améliorer sa forme physique, d'augmenter ses performances, et de passer à l'action.

2. ENGAGEMENT ET OBLIGATION :

POUR LE COACH :

Selon les termes du présent contrat, le coach s'engage à entraîner le client en tant que coach sportif diplômé d'État et expert en transformation physique en lui dispensant une programmation adaptée à 100% par rapport à son profil, son niveau, sa morphologie, ses antécédents sportifs, ainsi que ses potentielles pathologies. Cela se traduit par :

- Une programmation adaptative comprenant un nombre de séances allant de 3 à 7 par semaine.
 - Un support informatique « Google Sheets », comme support du programme d'entraînement - Vidéos d'exécution, messages vocaux, ou encore images d'illustration et visio si besoin.
 - What's App, mail ou messages Instagram.
- Un plan de conseils alimentaires avec une estimation théorique des calories et macronutriments essentiels pour la transformation physique ainsi que de potentielles orientations (conseils) sur la micro-nutrition et les « super suppléments ».
- Un plan organisé et structuré pour les athlètes en préparation pour des compétitions (shows) de bodybuilding traduit par l'orientation du/des choix de la/des fédération(s) et de l'organisation à respecter pour parvenir à l'échéance.

Le coach s'engage à agir avec professionnalisme et à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour permettre l'atteinte des objectifs de ce contrat. **Le contrat est un contrat de moyens et non pas un contrat de résultat.** Ces moyens sont le temps et la compétence du coach sportif.

POUR LE CLIENT :

Le client est totalement responsable de son engagement personnel dans cette démarche ainsi que de sa disponibilité pour sa mise en œuvre.

Le coaching étant un processus de développement personnel, le client a de fait la responsabilité des décisions prises.

En aucun cas, le coach ne peut être tenu pour responsable des décisions ou non décisions personnelles du client pendant la période du coaching ou postérieurement. Le coach ne peut donc pas être jugé responsable de non-accomplissement des objectifs du client.

Le client prend l'engagement d'être ponctuel aux dates des retours bilans et de son contenu (mensurations, photos (si accepté), et autres détails attendus.

En cas d'annulation de contrat, le client en informe le coach au minimum 1 mois à l'avance. A défaut, le coaching est considéré comme réalisé sans possibilité de report. Pour les périodes de coaching de 6 à 12 mois, aucune rétractation ne sera acceptée après 2 mois à compter de la date de signature sans motif médical (attestation de non-validité, accident, changement de situation ou déménagement). Le présent contrat pourra être « figé » sur une période en accord avec les deux parties si le client ne souhaite pas annuler son coaching.

3. FORMULE CHOISIE / MODALITÉS :

Contenu :

- (Non variant). Prix de l'engagement du forfait « **Évolution** » : 100€ / mois. Contenu : Une programmation 100% adaptée au client avec suivi et retour bilan chaque semaine.

-(Non variant). Prix de l'engagement du forfait « **Transformation** » : 150€ / mois. Contenu : Une programmation 100% adaptée au client avec suivi et retour bilan chaque semaine, un plan de conseils alimentaires (macronutriments et micro-nutrition inclus (conseils)) 100% adaptée au client.

-(Non variant). Prix de l'engagement du forfait « **Mutation** » : 175€ / mois. Contenu : Une programmation 100% adaptée au client avec suivi et retour bilan chaque semaine, un plan de conseils alimentaire (macronutriments et micro-nutrition inclus (conseils)) 100% adaptée au client, des conseils sur les « super suppléments » avec un protocole adapté au client.

-(Non variant). Prix de l'engagement du forfait « **Bodybuilding** » : 200€ / mois. Contenu : Une programmation 100% adaptée au client avec suivi et retour bilan chaque semaine, un plan de conseils alimentaire (macronutriments et micro-nutrition inclus (conseils)) 100% adaptée au client, des conseils sur les « super suppléments » avec un protocole adapté (lecture, interprétation et analyse des bilans sanguins) au client (non obligatoire) et préparation pour une/des compétition(s) avec l'organisation à suivre.

Modalité du programme :

Un programme commencé est dû et ne fera l'objet d'aucun remboursement. Les périodes de coaching sont d'une durée minimale de 3 mois (renouvelable), d'une durée de 6 mois (renouvelable) et d'une durée maximale de 12 mois (renouvelable).

Règlement :

Le montant total mensuel s'élève donc à€.

Les modalités de paiement sont laissées libres au client parmi les choix suivants : Virement bancaire (instantané avec preuve d'envoi), prélèvement automatique, Paypal ou espèces. Ce dernier s'engageant toutefois à payer le coach sportif à l'avance.

Aucune modification de coaching ne peut être programmée si l'intégralité du montant n'est pas versée.

4. CONFIDENTIALITE

Il est expressément convenu que toute information relative aux méthodes, procédures, procédés techniques ou autres ou toute autre information communiquée entre le coach et le client dans le cadre du présent contrat est considérée comme confidentielle et ne pourra être communiquée à tous tiers, hors les cas rendus strictement nécessaires à apprécier ponctuellement et en concertation.

Eventuellement : Le coach et le client s'engagent à n'utiliser les informations confidentielles qu'ils recevront que pour les besoins du présent contrat et de ses suites. Chacun s'interdit d'exploiter pour son compte directement ou indirectement des informations confidentielles reçues de l'autre partie.

Le coach et le client soussignés garantissent le respect de ces obligations par leur personnel, leurs mandataires ou toute autre personne dont ils sont responsables.

Le client est libre d'accepter ou non le partage de photos d'évolution au cours du suivi :

OUI NON

5. APTITUDE SPORTIVE DU CLIENT

Par le présent contrat, le client atteste que sa constitution physique et son état de santé lui permettent de pratiquer le sport en général. Il s'engage également à aviser immédiatement le prestataire de service de tout changement de son état de santé pouvant faire obstacle à sa bonne pratique sportive.

Le client décharge le prestataire de service de toute responsabilité en cas d'incident survenant au cours du coaching avec lui. L'entreprise « CoachingByMatheoSama » et le coach ne seront nullement tenus responsables et se déchargent de toutes responsabilités en cas d'accident, de blessures ou d'un quelconque problème durant le coaching à distance.

6. RÉSILIATION ET TERME DU CONTRAT

Les effets du présent contrat s'éteignent au terme du présent contrat. En cas de différend entre le Coach et le client en cours d'exécution de la mission, chaque partie peut résilier à tout moment le présent contrat par courriel AVEC ACCORD COMMUN. Les honoraires correspondant au travail effectué et les frais engagés par le coach sont dus par le Client. Les sommes versées au coach sont définitivement acquises par ce dernier. Aucun remboursement total ou partiel, ni indemnité, ne peut être exigé.

En cas de non-respect des obligations par l'une des parties, l'autre partie serait en droit de considérer, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet dans les soixante jours suivant sa présentation, le présent contrat comme purement et simplement résilié aux torts et griefs de la partie défaillante, automatiquement et sans autre formalité, sans préjudice de tous dommages et intérêts complémentaires.

7 - DATE D'EFFET DU CONTRAT

Le contrat prend effet immédiatement. Celui-ci est reconduit automatiquement à chaque période d'engagement (programmé par la formule et la durée de la prestation choisie), à partir de la date du premier coaching effectué. Il prendra fin lorsque la date de fin de collaboration entre le Coach et le Client sera convenue.

SIGNATURE PAGE 3 + PARAPHE SUR CHAQUE PAGE Le coach sportif, **LÉOST Mathéo**

Fait à Saint-Dié-Des-Vosges , le
Le client,

Signature
client :

Signature
coach :

